

1. Définition de la déficience auditive

La déficience auditive se définit comme une incapacité à entendre normalement.

Les personnes qui ont une audition normale entendent les sons de faible intensité. Leur audiogramme montrerait une courbe où les seuils auditifs se situent entre 0 et 15 décibels pour les enfants et 0 et 25 décibels pour les adultes.

Les degrés de surdit  varient de l ger   profond.

- audition normale ou sub-normale lorsque la perte auditive est inf rieure   20 d cibels
- d ficience auditive l g re : perte de 20   40 db
- d ficience auditive moyenne : perte de 40   70 db
- d ficience auditive s v re : perte de 70   90 db
- d ficience auditive profonde : perte de 90 db et plus
- surdit  totale (cophoses) : absence de restes auditifs pour une intensit  de 120 db (rare)

-

Certaines personnes entendent les sons graves et distinguent moins bien les sons aigus, ou l'inverse.